

Réunion du Conseil Municipal du 27 février 2015

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni vendredi 27 février à 20h30. Mme Lucie Chappe était excusée.

VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Les comptes de gestion établis par le Trésorier étant conformes ont été votés à l'unanimité,

Les comptes administratifs, hors la présence du Maire, ont été votés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

PRE-SELECTION MAITRISE D'ŒUVRE POUR AMENAGEMENT DE BOURG

Suite à la consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de bourg : Place des Anciens Combattants, Place aux Sabots et Rue de la Bonale, dix offres ont été réceptionnées. La commission d'appel d'offre s'est réunie mardi dernier. Une sélection de 6 cabinets d'étude a été faite et seront reçus lors d'un entretien avec la Commission. Le Conseil Municipal entérine le choix de la commission Appels d'offres.

MAITRISE D'ŒUVRE ASSAINISSEMENT

La commune doit faire appel à un cabinet d'étude pour lancer l'appel d'offre pour la réfection des réseaux d'assainissement en amont des travaux d'aménagement du bourg. Le montant estimatif de la maîtrise d'œuvre s'élève à 10 100,00 € HT pour la totalité de la mission, levés topographiques compris. Le suivi des travaux pourrait être réalisé par la Commune. Le Conseil municipal donne son accord pour le devis, réduction faite de la part concernant le suivi.

ENFOUISSEMENT RESEAUX TELECOM LE CHANTEGEAIL

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge d'une dépense de 6 191,64 € correspondant à la part restante des travaux d'enfouissement des réseaux télécom au village du Chantegeail.

SERVICE COMMUN

Une nouvelle action de la Communauté de Commune du Pays de Blesle permettrait de poursuivre l'opération d'aide à l'emploi sur des projets ponctuels. Quatre communes de la communauté de Communes du Pays de Blesle (Autrac, Torsiac, Grenier-Montgon et Blesle) ainsi que la Communauté de Communes auraient un besoin qui correspondrait à l'équivalent d'un emploi à mi-temps, toutes collectivités confondues. La personne employée sera rémunérée par la Communauté de Communes et chaque commune remboursera la part correspondante au temps passé dans chaque collectivité. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Des réparations sont nécessaires sur l'installation du chauffage gaz de la salle polyvalente Le Conseil municipal donne son accord sur le devis d'un montant de 1 868,40 € TTC.

L'école St André de Massiac demande une participation pour un enfant de la commune de Blesle qui y est scolarisé en classe maternelle. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette

demande car elle ne participe aux frais de fonctionnement des écoles que par versement à la collectivité concernée.

L'Association des parents d'élèves demande un local de rangement. Le Conseil Municipal accepte de lui prêter un bureau à Plagne.

Les travaux pour la création de deux ateliers à Plagne se poursuivent, il reste les travaux électriques qui devraient commencer fin mars. A la demande d'une entreprise désirant s'installer, un bail précaire pourrait être signé pour un atelier en l'état pour faire du stockage en attendant que le local puisse être correctement utilisé. Le conseil municipal fixe le prix du loyer à 1 € le M².

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015, La Municipalité informe la population que le bureau de vote change de lieu. Il sera au Château des Mercœur, salle voutée, rez de chaussée, côté parc.